

*20 novembre 2019*

**Proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 267 600 francs destiné à des travaux de sécurisation et d'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne de tramway rue de Lausanne et route des Acacias, dont à déduire 609 400 francs représentant la participation à la charge de l'Etat, soit un montant net de 658 200 francs.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

La ligne de tramway 15, avec environ 18% de son temps total d'exploitation perdu en immobilisations hors arrêts, est une des lignes les plus lentes du réseau des Transports publics genevois (TPG), n'atteignant pas depuis de nombreuses années l'objectif de vitesse commerciale inscrite dans la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50). Les premières mesures d'améliorations de la vitesse commerciale ont été mises en œuvre sur la route des Acacias en adaptant la régulation lumineuse de certains carrefours, ce qui a apporté une amélioration sensible notamment en ce qui concerne la stabilisation de l'horaire.

Pour autant, cette mesure n'est pas suffisante. En effet, l'empiètement des sites propres du tram par des véhicules individuels motorisés constitue une autre problématique, signalée de manière récurrente par les TPG comme un facteur important de perte de temps, pouvant également induire des accidents.

Ainsi, plusieurs mesures de séparation de voies de bus et de tramway ont été mises en place dans le canton de Genève avec un effet positif immédiat sur la vitesse commerciale, diminuant également le nombre d'accidents.

Sur le territoire de la Ville de Genève, deux axes en particulier ont été identifiés pour la mise en place d'une séparation physique des voies de circulation; il s'agit de la route des Acacias et de la rue de Lausanne.

La solution technique retenue est adaptée au contexte urbain de la Ville de Genève (considérant également la problématique d'entretien); il s'agit de la pose de bordures appelées «bordures diamants» le long de la voie extérieure du tram. Ces bordures marqueront visuellement et physiquement la séparation entre les deux voies de circulation. Elles peuvent être franchies mais représentent un obstacle pour le conducteur.

De telles bordures existent déjà avenue Henri-Dunant et apportent entière satisfaction.

## **Exposé des motifs**

### *Obligations légales et de sécurité*

Vu la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50), article 2, lettre a),

vu la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) dont un des objectifs dans les zones I et II du canton (dont font partie les axes Acacias et Lausanne) est de donner la priorité en matière de gestion du trafic et d'aménagement des réseaux aux mobilités douces et aux transports publics,

vu le PDCom 2020 dans lequel la route des Acacias est identifiée comme un axe destiné à promouvoir la mobilité douce; la rue de Lausanne est dans un secteur où les objectifs sont de développer, renforcer et améliorer l'efficacité du réseau TC structurant pour répondre à la demande croissante en mobilité,

vu Mobilité 2030 adopté par le Conseil d'Etat le 15 mai 2013 dont l'un des objectifs est d'optimiser l'exploitation de transports publics urbains,

cette mesure permettra d'améliorer de manière notable le respect des horaires des transports publics avec à la clé des économies pouvant être réaffectées à l'augmentation de l'offre.

### *Programme et descriptif des travaux*

Une bordure type «bordure diamant» sera posée le long de la ligne de séparation entre le tramway et la voie pour les véhicules.

Le périmètre d'intervention sur la rue de Lausanne est situé entre la rue de Monthoux et la rue de la Navigation puis entre la rue du Môle et la rue Rothschild.

Le linéaire à considérer sur la route des Acacias se situe depuis la route des Jeunes jusqu'à la rue Hugo-de-Senger.

Les travaux prévus comprennent la découpe de la chaussée sur une largeur de 60 cm et enlèvement des matériaux, la pose de la bordure sur un lit de béton et la pose d'enrobés de chaque côtés de la bordure.

Le linéaire de bordures à poser est de 1562 m sur la route des Acacias et de 340 m sur la rue de Lausanne.

La réalisation de ces travaux impliquera une interruption du trafic des tramways avec la mise en place de mesures de transport de substitution.

Ces aménagements feront l'objet d'une demande d'autorisation de construire. Cette demande de crédit a pour but de financer les études et la réalisation des travaux.

## Adéquation à l'Agenda 21

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève sur le volet environnemental de l'Agenda 21 en mettant en œuvre des aménagements qui vont favoriser les transports collectifs et améliorer la sécurité des utilisateurs de la route.

### Estimation des coûts

<i>Travaux de génie civil</i>	Fr.
<i>Rue de Lausanne</i>	
Installation de chantier	25 000
Démolitions et terrassements	20 220
Fourniture et pose de bordures diamants	67 400
Remise en état des enrobés	10 000
<i>Route des Acacias</i>	
Installation de chantier	50 000
Démolitions et terrassements	93 720
Fourniture et pose de bordures diamants	312 400
Remise en état des enrobés	<u>46 860</u>
Total	625 600
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur civil	61 300
Ingénieur transports	50 000
Ingénieur géomètre, cadastration	<u>40 000</u>
Total	151 300
<i>Frais secondaires</i>	
Mesures de circulation imposées par l'Office cantonal des transports (OCT)	100 000
TPG – détournement des lignes	200 000
Héliographie	1 800
Information publique et communication	15 000
Emoluments	<u>5 000</u>
Total	321 800
Divers et imprévus 3%	33 000

	Fr.
Coût total HT de l'aménagement	1 131 700
TVA 7,7% (arrondi)	87 100
Coût total TTC de l'aménagement (arrondi)	1 218 800
Prestation du personnel en faveur des investissements 4% arrondi	48 800
Coût total brut TTC de l'opération (arrondi)	1 267 600
<i>Recettes à déduire</i>	
Participation de l'Etat de Genève selon H 1 55.04	-609 400
<b>Coût total net TTC de la délibération</b>	<b>658 200</b>

### **Délai de réalisation**

La requête en autorisation de construire sera déposée fin 2019.

Les travaux débiteront au cours du premier semestre 2020, sous réserve de l'entrée en force des autorisations de construire. La mise en exploitation de l'ensemble des objets est prévue en 2020.

Les deux interventions sur le domaine public dureront entre cinq et six semaines, raison pour laquelle il n'y a pas d'intérêt intercalaire.

### **Recettes**

#### *Participation de l'Etat de Genève*

La participation de l'Etat est mentionnée dans le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois (H 1 55.04, du 14 décembre 1987).

Le montant de cette participation est de 609 400 francs, basé sur un montant imputable de 1 218 800 francs.

### **Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 (p. 68)**

Ce projet est prévu dans le 15<sup>e</sup> PFI 2020-2031, en qualité de projet actif, sous le N° PFI 106.099.02 pour un montant brut et net de 900 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2019.

### **Budget de fonctionnement**

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales 31 comme suit:

- de 3000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), destinés à l'entretien des voiries.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 71 400 francs.

### **Validité des coûts**

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2019.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

### **Autorisation de construire**

Une autorisation de construire sera déposée en 2019.

### **Régime foncier**

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal. Seule la parcelle du pont des Acacias est cantonale.

### **Information publique**

Le chantier se déroulera sur un axe structurant qui comporte des habitations, des commerces et des bureaux. Les nouveaux aménagements s'inscrivent dans la politique d'amélioration de l'offre des TPG.

Un tous-ménages sera distribué aux riverains en début de chantier expliquant les travaux prévus et les perturbations engendrées sur le trafic et les lignes TPG.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est l'AGCM.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Travaux de sécurisation de la ligne de tramway en site propre rue de Lausanne et route des Acacias**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Honoraires	162 950	13%
Gros œuvre	673 771	55%
Autres: frais TPG et mesures OCT	346 579	28%
Autres: divers et imprévus 3%	35 500	3%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 218 800</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

**CHARGES**

30 – Charges de personnel			
31 - Dépenses générales	3 000		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	71 400		
36 - Subventions accordées			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>74 400</b>		

**REVENUS**

40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers			
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Subventions et allocations			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-74 400</b>		
---	----------------	--	--

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2020			0
2020	1 267 600	609 400	658 200
<b>Totaux</b>	<b>1 267 600</b>	<b>609 400</b>	<b>658 200</b>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 267 600 francs destiné à des travaux de sécurisation et d'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne de tramway rue de Lausanne et route des Aca-cias, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève pour un montant de 609 400 francs, soit un montant net de 658 200 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 267 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.